La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1481 du 29 avril 2015

Sommaire

		Pages
1.	Mobilisation unitaire du 1er mai 2015 : Communiqué intersyndical	3
2.	Journée d'actions des retraités du 4 juin 2015 : Tract UGFF – CGT	4
3.	Reconquête et développement des services publics : Tous à GUERET les 13 et 14 juin	5-7
4.	Election au CNESER : Profession de foi CGT	8-9
5.	Plan de requalification : Compte rendu CGT de la réunion du 17 avril 2015	10-11
6.	Conseil Supérieur de la FPE : Communiqué intersyndical du 24 avril 2015	12-13
7.	Indemnité exceptionnelle : Communiqué UGFF – CGT	14
8.	Projet stratégique 2015 – 2020 de VNF : La CGT consulte….	15-17
9.	Budget du CEREMA : Courrier aux Ministres du MEDDE et METL	18-20
10.	Contractuels des EP Environnement : Compte rendu CGT de la réunion du 16 avril 2015	21-22

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.55 82 88 75 – Télécopie : 01.55.82.88.70 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : Nicolas BAILLE – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459

AGENDA

Mercredi 29 avril 2015
Bureau UGFF-CGT

Mercredi 29 avril 2015
Bureau UIT-CGT

Mardi 5 mai 2015
Secrétariat fédéral

Jeudi 7 mai 2015
OS/DRH : droits syndicaux

Lundi 11 mai 2015
OS/DRH : décroisement emplois MAAF/MEDDE

Mercredi 13 mai 2015
Bureau UGFF-CGT

Mardi 19 mai 2015
Secrétariat UIT-CGT

20 mai 2015
Secrétariat fédéral

Jeudi 21 mai 2015
CTM

Jeudi 21 mai 2015
CTC des DDI

Vendredi 22 mai 2015
FNEE-CGT/DGITM : CRICR

Mardi 26 mai 2015
Bureau UGFF-CGT

Mercredi 27 mai 2015
OS/DRH : critères de gestions TSDD

Jeudi 28 mai 2015
CE UGFF-CGT

INFOS REVES

Dialogue social
Un projet de loi marqué par l'emprise du dogme patronal

Le ministre du Travail a présenté aujourd'hui en conseil des ministres le projet de Loi relatif au dialogue social et à l'emploi.

Ce projet comporte de nombreuses dispositions qui entraîneront un bouleversement des relations collectives du travail. Pour une majorité de salariés et de leurs élus, ce projet de loi n'est pas bon. Par sa logique dérogatoire, il renforce les inégalités de droit.(…)

Castmetal :
le patronat veut casser la CGT
Grève des salariés pour la soutenir

Dans le Doubs, des salariés de l'usine Castmetal ont entrepris la création d'un syndicat CGT qui pourrait remporter des voix lors des prochaines élections professionnelles du 17 juin. Une initiative qui n'a pas été du gout de la direction qui s'est attaquée à 5 militants CGT. En soutien leurs collègues salariés se sont mis en grève. (…)

Projet de loi renseignement
Rassemblement à l'appel de 18 organisations syndicales

Le 5 mai, les députés sont appelés à voter le projet de loi renseignement. Les débats ont eu lieu du 13 au 16 avril dans le cadre de la procédure d'urgence. À l'issue de cet examen, le texte soumis au vote consacre un dispositif liberticide, qui expose tous les citoyens à la surveillance des services de renseignement, quasiment sans contrôle, et met en danger toutes les mobilisations sociales et politiques. (...)

suite sur : **www.cgt.fr**

Déclaration des organisations syndicales
CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Un 1er mai unitaire à dimension européenne pour le progrès social

Le 1er mai, journée de solidarité internationale des travailleurs, aura cette année une dimension européenne particulière.

Dans beaucoup de pays européens, les populations subissent des politiques d'austérité et de réformes, réduisant les droits des travailleurs et leur protection sociale.

Il faut stopper ces politiques et investir pour des emplois de qualité et une croissance tenant compte des impératifs de développement durable.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a décidé de faire du 1er mai une journée de mobilisation unitaire et convergente des salarié-e-s, retraité-e-s et des chômeurs-es partout en Europe.

Les organisations syndicales françaises affiliées ou non à la CES, CGT, FSU, Solidaires et Unsa, réunies le 15 avril 2015, appellent à y participer pour :

- promouvoir la protection sociale,
- combattre et réduire le chômage,
- permettre la création d'emplois,
- développer les investissements pour relancer l'activité économique,
- promouvoir les services publics,
- améliorer les salaires, les retraites, les pensions et les minima sociaux et promouvoir l'égalité salariale femmes-hommes.

Elles réaffirment, dans la suite du 11 janvier, que la démocratie, la république, la paix, les libertés de pensée et d'expression sont des biens communs qu'elles sont décidées à défendre face à tous les totalitarismes, aux discours haineux, aux tentatives de division et de stigmatisation.

La convergence des mobilisations partout en Europe ce 1er mai sera un signe fort adressé aux différents gouvernements et aux patronats pour exiger une construction européenne fondée sur le progrès social, s'appuyant sur le renforcement du dialogue social et des droits sociaux.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et Unsa appellent à la réussite des nombreuses manifestations unitaires qui seront organisées dans tout le pays le 1er mai 2015, sur la base de cet appel.

Montreuil, 15 avril 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique

union générale des fédérations de fonctionnaires

la cgt

www.ugff.cgt.fr

RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

AGISSONS ENSEMBLE !

LE 4 JUIN 2015

Le gouvernement multiplie de manière indécente les exonérations et les allégements des cotisations sociales patronales et par ailleurs taxe les plus modestes, parmi eux, les retraités sont nombreux.

Leur pouvoir d'achat s'est notablement dégradé ces dernières années. Il subit des attaques sans précédent avec l'absence de revalorisation des pensions depuis le 1er avril 2013, et les différentes mesures fiscales régressives.

Pour dénoncer cette situation, les retraités de la Fonction Publique de l'État étaient massivement présents dans les actions « retraité-e-s » à l'initiative du front unitaire CGT-FO-CFTC-FSU-Solidaires-FGR-UNRPA-LSR les 3 juin et 30 septembre 2014, puis le 17 mars 2015 et dans les actions interprofessionnelles avec les actifs, notamment le 9 avril.

Il y a 1 493 463 retraités de la Fonction Publique de l'État (chiffres édition 2014 du rapport sur l'état de la Fonction Publique). La situation est particulièrement critique pour les agents de la catégorie C, en retraite la précarité les touche de plein fouet, particulièrement les femmes.

L'UGFF-CGT avec les UFR des organisations de la Fonction Publique de l'État a été reçu en audience par la conseillère sociale de la Ministre de la Fonction Publique Marylise LEBRANCHU le 2 septembre 2014.

Les revendications ont été posées, pour autant, rien ne bouge et la situation demeure tout à fait inacceptable sur les différentes questions :

- Le pouvoir d'achat ;
- L'action sociale (son budget doit être porté à 3 % de la masse salariale et des pensions), l'accès aux prestations sociales et le droit à l'information ;
- Le taux de réversion (à relever à 75 %) ;
- La réactivation et la pérennisation de la péréquation ;
- L'accès au service public ;
- Le suivi post-professionnel.

La CGT est opposée à la mise en place d'une caisse de retraites.

CONTINUONS ET AMPLIFIONS LA LUTTE !

L'intervention des retraité-e-s de la Fonction Publique de l'État est absolument nécessaire pour infléchir le gouvernement. Nous devons peser pour que les besoins des retraités soient réellement pris en compte.

L'UGFF- CGT appelle tous les retraités à participer :

À LA JOURNÉE D'ACTION LE 4 JUIN 2015 DANS LES DÉPARTEMENTS, AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, RASSEMBLEMENTS, MANIFESTATIONS.

Nous devons hausser le ton et amplifier l'action par une action spécifique qui s'inscrira dans le processus de mobilisation générale.

La CGT dénonce le report de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, et continue d'exiger son amélioration. Elle doit répondre aux besoins d'aide à la perte d'autonomie, problème qui touche tous les âges de la vie. Aussi, il est inacceptable que son financement par le biais de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) repose uniquement sur les retraité-e-s et que cette ponction sur les pensions s'effectue pour la 3e année alors que la loi n'a pas encore vu le jour.

Nous continuons à penser que la question de l'autonomie doit être intégrée dans la branche maladie de la Sécurité Sociale et que les revenus financiers des entreprises doivent être mis à contribution pour le financement de la solidarité intergénérationnelle (cela rapporterait 40 milliards d'euros pour la seule branche maladie).

La CGT porte des revendications pour l'ensemble des retraités. Étant donné la situation d'urgence sociale dans laquelle se trouvent beaucoup de retraités, elle exige :

- ✔ Un rattrapage immédiat de 300 € par mois pour tous les retraités ;
- ✔ Une revalorisation des pensions et des retraites complémentaires au 1er janvier indexée sur les salaires moyens ;
- ✔ Le minimum retraite égal au SMIC revendiqué à 1 700 € pour une carrière complète ;
- ✔ Le rétablissement de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

D'AUTRES CHOIX QUE CEUX DU PATRONAT ET DU GOUVERNEMENT SONT POSSIBLES
POUR LES IMPOSER, UN SEUL MOYEN : L'ACTION !

GUERET 2015 :
Pour la reconquête et le développement des services publics

A l'appel de: FSU, Union Syndicale Solidaires, UGFF-CGT, Fédération des Services Publics-CGT, FNME-CGT, Fédération CGT Equipement-Environnement, SYAC CGT, CGT Banque de France, FERC-CGT, Fédération CGT des Cheminots, SNA Concurrence Consommation Répression des Fraudes CGT, Syndicat CGT des Finances Publiques, l'Union Fédérale des retraités de la Police nationale CGT, Sud PTT, Sud Rail, Sud-Santé Sociaux, Sud-Santé Solidaires APHP, Solidaires Finances publiques, Sud Collectivités territoriales, Solidaires Douanes, Confédération paysanne, CGT LILLE, Coordination Eau Bien Commun France, Coordination Nationale des Comités de défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, Convergence nationale Rail, Collectif « La santé n'est pas une marchandise », Coordination Eau IDF, Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, Association d'usagers pour la Défense du Service Public du pays de Luçon, Association de défense des Services Publics et de leurs usagers-Hautes-Alpes, Collectif 37 notre santé en danger, Collectif des résistances en Comminges, Collectif nantais pour le droit à la santé et à la protection sociale pour toutes et tous, Collectif de défense et de développement des services publics (CDDSP) de l'Ardèche, CDDSP Combrailles, CDDSP Corrèze, CDDSP Creuse, CDDSP Hautes Pyrénées, Comité de vigilance pour le maintien des services publics de proximité Lure-Luxeuil (Haute-Saône), Convergence Services Publics d'Indre et Loire, Vivent les services publics Bouches-du-Rhône, Appel des Appels, ATTAC, AITEC, CNAFAL, Droit au Logement, Fondation Copernic, Réseau Éducation populaire, Résistance Sociale (RESO), UFAL, Union nationale des retraités et des personnes âgées, ANECR, Cap à Gauche en Corrèze, Démocratie et Socialisme, Gauche Avenir, Maintenant la Gauche, Ensemble!, EELV, Gauche Unitaire, Jeunes Ecologistes, Mouvement Jeunes Communistes de France, NPA, PCF, PCOF, PG, République et Socialisme…

Les services publics sont plus que jamais utiles. La protection sociale joue un rôle majeur d'amortisseur social dans la crise qui nous frappe. Des services publics forts sont indispensables à toute alternative à l'austérité et à tout projet d'avenir, si on veut :

- Assurer l'accès effectif aux droits, la mise en œuvre des solidarités, une juste répartition des richesses ;
- Faire prévaloir l'intérêt général, l'égalité des femmes et des hommes et l'Humain sur les intérêts particuliers;
- Mettre en œuvre, à l'opposé de l'actuelle réforme territoriale, un aménagement équilibré du territoire, l'égalité des citoyen-ne-s, un renouveau de la démocratie ;
- défendre, reconquérir, développer la Sécurité Sociale ;
- Engager sérieusement la transition écologique.

Or, le gouvernement poursuit la politique de baisse de la dépense publique menée par ses prédécesseurs. Il considère les services publics, nationaux et locaux, ainsi que les droits sociaux comme une charge insupportable. Plutôt que de s'attaquer, pour les financer, à la fraude, à l'évasion fiscale et à la charge indue de la dette, aux profits exubérants des multinationales, des banques, et de procéder à une véritable réforme fiscale, promise mais jamais réalisée, il procède à leur démantèlement en les privatisant et en rognant sans cesse sur leur qualité et leur proximité.

Aujourd'hui, nous, citoyen-ne-s, élu-e-s, salarié-e-s, usagers-ères, organisations syndicales, associatives et politiques, collectifs et coordinations, appelons à organiser la reconquête des politiques publiques, des services publics et de la sécurité sociale, à renforcer la résistance sociale dans les différents territoires et à la faire converger.

En mars 2005, après une action symbolique de démission collective des élus une manifestation nationale convergeait à Guéret (Creuse) pour des services publics de proximité, qui assurent l'unité et l'égalité de tous nos territoires. 10 ans après, il est nécessaire de multiplier par 10 l'ampleur de notre action commune.

TOUTES ET TOUS A GUERET
LE 13 JUIN 2015
POUR UNE MANIFESTATION NATIONALE !
LE 14 JUIN 2015
POUR LE LANCEMENT D'ASSISES NATIONALES
ET D'UN NOUVEAU MANIFESTE DU XXIème SIECLE

www.convergence-sp.org convergenceservicespublics@gmail.com 07 81 58 32 16

Montreuil, le 21 avril 2015

Note aux organisations de la CGT

La Confédération CGT et nombre de ses organisations professionnelles et territoriales sont signataires de « l'appel de Guéret ».

Cet appel vise à « …organiser la reconquête des politiques publiques, des services publics et de la Sécurité sociale, à renforcer la résistance sociale dans les différents territoires et à la faire converger. ».

Il s'agit d'une construction convergente dans laquelle des organisations syndicales, associatives, politiques sont engagées.

Une manifestation de portée nationale se déroulera le samedi 13 juin à Guéret à partir de 15 heures, prélude au lancement d'assises nationales pour la rédaction d'un manifeste national des services publics du XXe siècle.

Sur la base de nos propositions et de nos repères revendicatifs pour le droit aux services publics, la Confédération appelle l'ensemble de ses organisations à prendre part et contribuer à la réussite de cette mobilisation, à un moment où les politiques publiques et les services publics subissent de multiples attaques.

La CGT fait des services publics un élément essentiel de son projet revendicatif, notamment du point de vue de la construction du lien et de la cohésion sociale, du développement économique, de l'aménagement du territoire.

La CGT continuera à développer son projet revendicatif et à le porter avec les salariés, dans le prolongement de la campagne « Services publics tous gagnants » initiée ces dernières années. La commission confédérale « Politiques publiques » y travaille en lien avec nos organisations.

Ce travail permettra de renforcer nos repères revendicatifs dans le cadre de la préparation du 51e Congrès.

S'agissant de la manifestation nationale du samedi 13 juin 2015, un départ collectif par bus est organisé par la Convergence des services publics au départ de Paris. Nous invitons les organisations intéressées à faire remonter (au plus tard à la fin avril auprès de Jocelyne Boubert– j.boubert@cgt.fr 0155828156) auprès de la Confédération le nombre de camarades qui souhaitent se déplacer en bus.

Nous invitons les organisations qui ne partiront pas de Paris à prendre les dispositions qui s'imposent pour organiser le même type de mutualisation des moyens de transport.
Les frais de transport seront à la charge des organisations.

Pièce jointe : appel de Guéret

Convergeons à Guéret

Pour la défense, la reconquête et le développement des services publics !

Les services publics, au cœur de l'action publique, sont un élément essentiel de cohésion sociale. Vecteurs d'égalité et de solidarité, ils permettent de répondre aux besoins fondamentaux des usagers et de corriger les inégalités territoriales. Le développement des services publics, nécessaire dans de nouveaux domaines (petite enfance, dépendance, recherche, logement, environnement …) doit être rendu possible.

Non à l'austérité !

Mis à mal par une politique austéritaire de réduction des dépenses publique, les services publics doivent retrouver les moyens de remplir leurs missions, pour une politique publique au service de l'intérêt général. Nous refusons la marchandisation des services publics et la logique des multiples réformes qui traduisent le désengagement de l'action publique : réforme de l'Etat, réforme territoriale, réforme de la santé, réforme ferroviaire…Les politiques publiques peuvent être financées par une réforme fiscale juste qui tienne compte des capacités contributives de chacun(e). La transition écologique doit être engagée.

Oui au service public et à l'emploi public !

Les agents des services publics jouent un rôle central dans l'accomplissement des missions de service public. Au service de l'intérêt général, les agents des services publics doivent bénéficier de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leurs missions, loin du service d'intérêts privés marchands. Cet exercice par des fonctionnaires sous statut garantit l'égalité et la neutralité de traitement des usagers. L'emploi public doit être une priorité, pour un service public de proximité fondé sur la relation humaine à l'usager.

Les organisations syndicales CGT - FSU - SOLIDAIRES - FAFP appellent tous les salariés, retraités et privés d'emplois à se mobiliser pour la reconquête et le développement des services publics, aux côtés des usagers et des élus.

Toutes et tous à Guéret, avec la Convergence des Services Publics (Appel joint) :

- le 13 juin à la manifestation,

- le 14 juin 2015 lancement du processus des Assises pour la rédaction d'un Manifeste des services publics du XXIème siècle.

Elections au CNESER :
Une nouveauté pour les personnels des EPST !

Nous sommes tous concernés : pour défendre les EPST et leurs personnels, VOTONS CGT !

Pour la première fois, les personnels des Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (E.P.S.T), CNRS, INRA, INSERM, IRD, IRSTEA, INRIA, INED, IFSTTAR sont appelés à voter pour le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, le CNESER. La loi « Fioraso » a élargi les compétences du CNESER à celles qui étaient précédemment dévolues au Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, le CSRT, instance qui a été dissoute. Cette nouvelle instance comportera 40 nommés et 60 élus par des collèges représentant l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur, des EPST et des Etablissements publics à caractère industriel et commercial, les EPIC.

Pourquoi voter à nouveau après les élections professionnelles dans la Fonction Publique, au Comité technique ministériel et aux Comités techniques propres à chacun des EPST ?
En fait, le nouveau CNESER se situera en amont de toutes ces instances, et les avis qu'il rendra au plan national seront susceptibles d'influencer la politique du gouvernement sur toutes les questions d'enseignement supérieur et de recherche.

Ces élections interviennent dans un contexte particulièrement dégradé pour le développement de la recherche publique comme pour nos conditions de travail

- Nos unités de recherche sont exsangues au plan budgétaire du fait de la politique d'austérité, mais dans le même temps, des milliards d'euros d'argent public sont donnés pour le crédit impôt recherche (CIR) et les autres mécanismes de financement alloués au patronat.
- Les recrutements de titulaires se tarissent dans tous les EPST, alors qu'explose le nombre de non-titulaires en lien avec la multiplication des agences de financement sur projet mettant à mal l'existence de nombre d'unités et générant des tensions entre personnels.
- Avec la mise en place des COMUE (Communautés d'universités et d'établissements), instituées par la Loi Fioraso, le gouvernement entend accélérer la régionalisation du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche, menaçant directement l'existence de nos organismes nationaux de recherche pour en faire des agences de moyens au service de l'innovation au compte du patronat local.
- Nos statuts de fonctionnaires d'Etat, et leurs garanties afférentes, sont également menacés par cette régionalisation.
- Cerise sur le gâteau, nos salaires devraient rester bloqués jusqu'en en 2017 mais les primes au mérite ou à la tête de client se multiplient.

ALORS POURQUOI VOTER AU CNESER ?

Le CNESER sera consulté notamment sur :

- Les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche
- La répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements
- Les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche
- Les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique
- Le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux, les demandes d'accréditation
- La carte des formations supérieures et de la recherche
- La création, la suppression ou le regroupement d'établissements

POURQUOI VOTER CGT AU CNESER ?

Si vous voulez que les avis du CNESER aillent dans le sens des intérêts des personnels et du développement de la recherche publique face à l'austérité budgétaire et aux restructurations massives, **il est primordial d'y envoyer des élus qui défendront un service public national d'enseignement supérieur et de recherche**. Même si la CGT dénonce l'existence de collèges séparés chercheurs et ingénieurs/techniciens, contraires à nos traditions et au vécu de notre travail d'équipe, elle présentera des candidats dans l'ensemble des collèges pour combattre les aspects néfastes des politiques mises en œuvre. La CGT défendra les intérêts des personnels, titulaires comme non-titulaires, sur la base d'une même profession de foi pour tous les collèges EPST. La CGT, confédération interprofessionnelle, élabore ses propositions par une réflexion concertée de ses syndicats du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi de ceux des centres de recherche industriels, et des instances de la confédération CGT.

NOUS Y DEFENDRONS :

- *La création de postes de titulaires en nombre suffisant dans toutes les catégories des EPST pour assurer nos missions de service public de recherche, et la mise en place d'un vrai plan de titularisation des non-titulaires sur des fonctions pérennes.*
- *Le rétablissement d'un budget récurrent d'Etat à la hauteur des besoins pour les EPST et les Universités.*
- *L'abandon du Crédit d'impôt recherche et la ré-attribution des fonds ainsi dégagés à la Recherche publique (EPST et EPIC) et aux Universités, notamment pour créer des emplois.*
- *La remise en cause de la politique de régionalisation de Recherche publique et de l'enseignement supérieur dont la structuration doit demeurer nationale.*
- *Le maintien du caractère national des EPST, qui ne peuvent se réduire à des outils pour l'innovation des entreprises en région dans le cadre des COMUE.*
- *Le maintien d'un statut national pour les personnels des EPST, statut qui doit être renégocié pour améliorer nos grilles de salaires et nos déroulements de carrière, et l'abandon des rémunérations et primes au « mérite » ou à « l'excellence ».*
- *Une recherche publique qui fait avancer les connaissances et leurs applications au service de la société. Une politique publique de reconquête industrielle, basée sur des programmes de recherche technologiques ambitieux peut y contribuer.*

CHERCHEURS DES EPST, VOTEZ CGT AU CNESER !

Titulaire	Suppléant(e)
FERRIER Laurent, INRA	**CHATENAY Didier CNRS**
DUCHESNE Sophie, CNRS	**BELGAREH Naima, CNRS**
CHAIX Basile, INSERM	**STURM Peter, INRIA**
DELAUNAY Karine, IRD	**COURTIN Françoise, INSERM**
GRESSEL Reinhard, IFSTTAR	**RAULT Wilfried, INED**
GRAMAGLIA Christelle, IRSTEA	**CARON Lise, CNRS**

Compte-rendu de la réunion du 17 avril 2015 de lancement du plan de requalification

Réunion présidée par M.Cazottes, DRH.
Autres représentant-e-s de la DRH : Hervé Schmitt, Brigitte Thorin, Rémy Gaube (MGS), Anne Harlé (RS).
Représentant-e-s de la CGT : Sylvie Blanckaert, Laurent Broudissou, Claude Pestelard, Gaëtan Silene, Fabienne Tatot, Marie-Hélène Thomas, Marie-Christine Van Marle.
Autres organisations syndicales représentées : CFDT, FO, FSU, Solidaires, UNSA.

Contexte et situation actuelle : le plan de requalification n'en est qu'au niveau de projet

Le plan de requalification de C en B et de B en A est présenté par le DRH comme une mesure phare de l'agenda social 2015 des MEDDE/MLETR.
Cependant, à l'heure actuelle, ce projet ne fait l'objet d'aucun accord de principe de la Fonction publique ni du Budget. La saisine du guichet unique est prévue cet été. Il n'y a pour le moment aucune garantie, ni sur la réalisation du plan ni sur sa volumétrie ni sur son financement. M. Cazottes a toutefois précisé qu'il ne devait pas être financé sur les mesures catégorielles.

Le dossier présenté est insuffisant. La CGT demande des compléments

Selon la DRH, les propositions s'appuient essentiellement sur le rapport du CGEDD de décembre 2013 sur la situation professionnelle des adjoints administratifs et des dessinateurs, qu'elles reprennent en partie. Ce rapport préconisait en effet une requalification de C en B, mais ne constitue pas une étude d'impact chiffrée et ne concerne pas la requalification de B en A.
La DRH s'est engagée à fournir avant la prochaine réunion les éléments demandés par les OS afin d'avoir une appréciation actualisée de la situation dans les corps concernés :

- effectifs par grades et par spécialités dans chaque corps d'appel et d'accueil,
- nombre de promouvables,
- pyramide des âges,
- simulations de reclassement pour vérifier l'effet sur le gain indiciaire et le régime indemnitaire (rappelons que dans certains corps, en particulier d'exploitation, des agents renoncent au passage en catégorie B car il entraîne une perte de rémunération),
- bilans de gestion genrés des corps.

Les premières propositions de l'administration doivent évoluer pour être acceptables, à la fois quantitativement et quant aux modalités de requalification

La DRH a présenté ses options comme «non figées», et en effet il est tout à fait nécessaire qu'elles évoluent, quant au nombre d'agents concernés comme quant aux modalités de requalification.

Sont envisagés 1650 bénéficiaires du plan sur 3 ans (mais la DRH accepte d'en discuter) :

- **1250 de C en B, dont 750 dans la filière administrative (AAE et SGM en SACDD) et 500 dans la filière technique (dessinateurs, ETST, ATAE, SGTM, PETPE en TSDD),**
- **400 de B en A, dont 150 SACDD en attachés et 250 TSDD en ITPE.**

Le montant estimé est de 2,7 millions.
La modalité privilégiée par l'administration est l'examen professionnel spécifique, avec des conditions d'accès et des épreuves à définir en lien avec la DGAFP.

À l'exception de l'UNSA, qui est favorable à l'examen professionnel pour permettre un accès dans les corps d'accueil à des agents qui rencontrent un frein à la promotion classique (parce que jeunes, peu anciens dans leur grade...), **toutes les organisations syndicales demandent que soit retenue une liste d'aptitude exceptionnelle reconnaissant l'exercice de fonctions dans la catégorie d'accueil et l'expérience des agents.**
La CGT a rappelé qu'il ne s'agit pas avec ce plan de requalification de pallier l'insuffisance de postes aux concours internes et de postes de promotion, qui constitue un autre volet (tout aussi primordial) de négociation. Les expériences passées d'examens professionnels pour la requalification en catégorie B ont démontré que nombre d'agents de catégorie C exerçant des fonctions de B, ayant une ancienneté importante et bloqués dans leur déroulement de carrière, ne passent pas ces examens ou ne les réussissent pas aussi bien que de plus jeunes agents, plus diplômés, moins éloignés des épreuves de type scolaire. De plus, il est aberrant de demander à des agents exerçant parfois depuis des années des fonctions du niveau de la catégorie B ou A de passer un examen pour démontrer qu'ils en sont capables.

La DRH prétend que la DGAFP acceptera plus facilement un plan de requalification avec examen professionnel. Pourtant, de nombreux ministères ont procédé à des requalifications par liste d'aptitude. La CGT n'est toutefois pas opposée au panachage des deux formules, si la liste d'aptitude est majoritaire et si cette requalification est bien conçue comme une reconnaissance pour des agents expérimentés. La DRH proposera cette option à la Fonction publique.

Par ailleurs, les corps de l'environnement (ATE vers TE, TE vers IAE) doivent être inclus dans ce plan. La DRH a répondu qu'ils n'en sont pas exclus ; néanmoins, ils ne figurent pas dans le diaporama présenté aux OS.

<u>Suites et calendrier prévisionnel</u>

- prochaine réunion avec les organisations syndicales d'ici fin mai,
- saisine du guichet unique cet été,
- avis du CTM à l'automne,
- avis du CE au 1er trimestre 2016,
- publication du texte au printemps 2016.

Le plan se déroulerait sur 3 ans (2016-2017-2018).

Pour la CGT, le MEDDE et le MLETR ont besoin d'un plan de requalification à hauteur des attentes. *Ces dernières années, les blocages se sont accumulés, avec des promesses non tenues sur les taux pro/pro et sur ce plan de requalification lui-même, envisagé depuis 2011. Les agents du MEDDE et du MLETR sont pénalisés par rapport à ceux d'autres ministères en matière de pyramidage. Ils ont dû se repositionner et leurs qualifications ont évolué à la suite des restructurations successives, sans reconnaissance dans les grilles indiciaires ni évolution du pouvoir d'achat.*

Les propositions actuelles sont donc loin du compte et doivent évoluer considérablement. *Les documents statistiques que la DRH s'est engagée à fournir doivent notamment servir à déterminer le nombre satisfaisant de transformations d'emplois à réaliser.*

Paris le 24 avril 2015

Communiqué

Quatre organisations de la fonction publique : CGT, FO, FSU et Solidaires n'ont pas siégé à la commission statutaire consultative du CSFPE du 24 avril 2015 qui portait sur la charte de déconcentration présentée au conseil des ministres du 22 avril dernier.

Les motifs de ce boycott sont expliqués dans la déclaration ci-jointe.

Nous n'acceptons pas le mépris du gouvernement envers les représentants des personnels !

Les OS de la FP CGT, FO, FSU et Solidaires

De qui se moque t'on ?

Le premier avril dernier les organisations syndicales de la fonction publique découvraient qu'un projet de charte de la déconcentration allait leur être soumis en commission statutaire consultative du CSFPE le17 avril.

Les amendements devaient être déposés le 8 avril, soit un jour avant la journée de mobilisation interprofessionnelle à l'initiative de quatre organisations interprofessionnelles et de cinq organisations de la fonction publique et après une période de pont pour les fêtes de Pâques !

Devant ce trop bref délai, nous avions demandé un délai supplémentaire pour nous permettre un examen attentif de ce projet de charte déjà « jauni ».

Après insistance il nous fut accordé.

Nous avions donc cinq jours supplémentaires pour présenter des amendements et la commission était reportée d'une semaine au 24 avril. Une journée supplémentaire informelle a permis a certains d'entre nous d'avoir quelques précisons supplémentaires sur ce projet de texte.

Les questions soulevées par ce projet de charte sont de la première importance pour nous, tant il induit des transformations éminemment critiquables de l'organisation administrative de l'Etat sur le territoire.

Nous avons toutes et tous fait remarquer que nous avions besoin de temps pour consulter, étudier ce texte et les conséquences qu'il induit.

La philosophie qui se dégage de cette charte ne nous semble pas aller dans le sens du service public que nous défendons. Les pleins pouvoirs qu'elle semble vouloir donner aux futurs préfets nous paraissent totalement déplacés et non conformes à l'intérêt d'une administration forte présente sur tout le territoire.

Au conseil des Ministres du 22 avril nous apprenons, alors que le conseil supérieur ne s'est pas encore tenu, que cette charte fait l'objet d'une communication qui décline de façon assez claire le sens du texte que nous refusons en l'état ! Puisque certaines organisations sont porteuses d'amendements qui modifient substantiellement l'esprit de la charte.

Cette présentation intempestive et anticipée du ministre de l'intérieur est pour nous un signe de mépris envers les représentants des personnels.

C'est d'autant plus méprisant qu'elle donne déjà réponse aux amendements que nous n'avons pas débattus !!

Comme si cela ne suffisait pas, dans ce même compte rendu du conseil des ministres, il est précisé que les principes généraux qui fixent le cadre des réflexions territoriales **ont été arrêtées** suite aux travaux des missions des inspections générales sur l'ATE et aux travaux faits par les préfets de Bourgogne Franche Comté !

A notre connaissance aucun bilan ou et compte rendu des travaux des neuf inspections n'a été présenté aux représentants des personnels de la fonction publique, ce que nous avions demandé avec insistance !

Les préfets des régions expérimentatrices ont convoqué les représentants des personnels le 12 mai pour leur présenter leur conclusion !

La loi NOTRe n'est pas encore votée par le parlement, et que dire de la revue des missions portée par Thierry Mandon !!!

Lors de la réunion du 10 avril à laquelle le préfet Névache était présent, il avait été convenu que nous devions avoir un échange sur l'ensemble de ces travaux avant de quelconques décisions prises politiquement.

Là encore nous constatons que le gouvernement s'assoie sur les engagements pris en séance !

Nous ne sommes pas les faire valoir de la politique gouvernementale.

Nous dénonçons ce processus de passage en force sur des sujets aussi importants qui n'ont à aucun moment fait l'objet d'un débat citoyen.

Nous ne siégeons donc pas à cette séance et nous la boycottons puisque manifestement tout est déjà décidé !

Paris le 24 avril 2015

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Suppression de l'indemnité exceptionnelle :

Une mauvaise mesure

En annonçant le 13 avril la suppression de l'indemnité compensatrice de CSG qui concernerait selon les chiffres avancés par le ministère 960.000 agents dans les trois versants, territorial, hospitalier et Etat, le ministère de la Fonction publique a commis une nouvelle faute en actant - un nouveau recul du pouvoir d'achat, alors que le gouvernement maintient le gel du point d'indice, et vient d'augmenter au 1er janvier 2015 la cotisation retraite des fonctionnaires de 0,40 %.

La prime compensatrice a été instituée pour compenser la perte de pouvoir d'achat due à la suppression de la cotisation maladie sur le traitement indiciaire et son remplacement par une CSG de 7,5 % sur la totalité de la rémunération, primes comprises. Seuls les fonctionnaires recrutés avant le 1er janvier 1998 sont concernés.

Le ministère de la Fonction publique se fonde sur le fait que seuls les agents ayant un taux de prime supérieur à 25 % de leur traitement indiciaire (tous compléments de rémunération compris) touchent l'indemnité exceptionnelle, pour en faire des privilégiés à qui on doit prendre de la rémunération pour la redistribuer aux fonctionnaires moins rémunérés.
Cette vision est démagogique et fausse. La dérive de la part de la rémunération indemnitaire pour tous depuis 1997 et telle que l'on est très loin d'une indemnité réservée aux cadres ou à certains ministères comme celui des Finances.

Dans la Fonction publique territoriale, le taux moyen de primes est de 24 %, les plus petites collectivités locales ayant le taux le plus faible. Dans l'Etat, les fonctionnaires non enseignants, n'ayant pas de contraintes de pénibilité au titre du "service actif", ont un taux de prime moyen de 39%. Ce taux est plus élevé pour les agents en "service actif". Seuls les enseignants n'ont que 14% de taux de primes en moyenne.
Toutes les catégories sont concernées, aussi bien les catégories C et B que la catégorie A. En décidant de ne pas appliquer cette suppression à 250.000 agents de catégorie C ayant un indice majoré inférieur à 400, le gouvernement le reconnaît.

Ce n'est pas ce type de mesure régressive qui permettra de trouver les marges de manœuvres financières pour redonner de l'ampleur et de la cohérence à la grille des fonctionnaires, et pour intégrer une part conséquente de l'indemnitaire dans la grille indiciaire. Il est plus qu'urgent de rompre avec la politique d'austérité salariale dans la Fonction publique.

Montreuil, le 16 avril 2015

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT
263, Rue de Paris – Case 542 – 93514 Montreuil Cédex Téléphone : 01.55.82.77.56.
Mel : ugff@cgt.fr Site : http://ugff.cgt.fr

Fédération Nationale Equipement Environnement

la cgt

www.equipement.cgt.fr

Consultation

La CGT demande des meures immédiates de mise à niveau des infrastructures et des ouvrages, et la garantie des niveaux de services d'exploitation nécessaires pour répondre aux besoins des trafics marchandises et touristiques.
La gestion hydraulique des voies d'eau doit être assurée au service de l'intérêt général (apports d'eau, prévention des inondations, biodiversité,...)

Les usagers et salariés peuvent se saisir de la consultation pour faire leurs observations et propositions sur internet via ce lien.

(http://www.cgtvnf.fr/spip.php?article602)

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

Les transports sont des leviers pour agir et lutter contre le changement climatique et répondre aux défis de la consommation énergétique de produits pétroliers et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

▶ C'est un choix politique de transition énergétique qui nécessite des investissements dans les infrastructures multimodales dans la durée, nécessaires pour l'activité économique et la desserte des territoires.

RESEAUX DE VOIES NAVIGABLES

Dans une conception de réseaux complémentaires, nous avons besoin de tous les modes (multimodalité : routiers, ferrés, maritimes/portuaires, fluviaux : grand gabarit et les canaux Freycinet). Il faut favoriser leur connexion et maillage en développant des plates-formes logistiques multimodales dans la cadre d'une politique d'aménagement des territoires en cohérence avec une politique industrielle.

Pour développer le transport fluvial, il faut une régénération et modernisation des voies navigables. A défaut, cela entraverait un report modal de la route vers les transports alternatifs, voire l'empêcherait définitivement sur certains réseaux !

SERVICE PUBLIC DE LA VOIE D'EAU à VNF

Pour la CGT, la maîtrise publique de la voie d'eau, son exploitation, son entretien et sa maintenance relèvent du service public de la voie d'eau avec des moyens pour VNF.

▶ Le renforcement des missions et des emplois,
▶ L'augmentations des salaires, des rémunérations et de la protection sociale et des pensions,
▶ La prise en compte de la pénibilité pour le départ anticipé à la retraite,
▶ L'amélioration des conditions de travail et sociales par le maintien des logements de services.

ENTRETIEN et MAINTENANCE

Les voies navigables du réseau secondaire sont mal entretenues ainsi que les ouvrages qui n'offrent plus les garanties de sécurité. Les politiques d'austérité menées depuis plusieurs années sont responsables de l'insuffisance de financement public. Un bon nombre de canaux abandonnés sont promis à la fermeture de navigation.

▶ Il faut avoir des infrastructures fiables et performantes pour assurer une implantation et relocalisation des activités industrielles dans les territoires traversés, au plus près des lieux de consommation et d'exploitation des activités.

Site internet CGT : www.cgtvnf.fr

NIVEAU DE SERVICES

Les projets de transport fluvial rendent nécessaire la mise à niveau des ouvrages et équipements des voies d'eau avec des niveaux de service d'exploitation élevés en respect des conditions de travail des salariés et des agents d'exploitation et de maintenance de VNF.

▶ réseau principal : du grand gabarit de plus de 650t pour le fret fluvial notamment des conteneurs....
▶ réseau secondaire : du gabarit « Freycinet » pour les transports de marchandises (céréales, sables, bois...), l'acheminement des marchandises, des matériaux et déchets au cœur des agglomérations.

HYDRAULIQUE

Les fonctions de la voie d'eau : irrigation, approvisionnement en eau des industries et agriculture... préservation des ressources en eau et prévention des inondations ....production électrique... nécessitent des interventions permanentes, il faut donc pérenniser les voies d'eau.

TRAFICS MARCHANDISES

Le transport fluvial stagne à nouveau et il subit la loi de la concurrence avec la route, toujours moins cher à cause du dumping social conduisant à la précarisation de l'emploi. Il représente 2,4% du trafic national.

▶ **Pourtant avec 1 kilo-équivalent pétrole consommé on peut transporter 1 tonne de marchandises :**

- Sur 50 km par camion sur autoroute (y compris voyage à vide)
- Sur 130 km par train complet
- Sur 175 km par le fluvial Grand Rhénan (y compris voyage à vide) : de 1500 à 3000 t(120 camions)
- Sur 275 km par convoi fluvial poussé de 4 400 t (= 180 camions) (y compris voyage à vide)

▶ **La CGT revendique une tarification du transport au juste coût par la prise en compte des coûts externes (usage de la route, congestion, pollution...) aujourd'hui payés par la collectivité et l'impôt.**

Cela est indispensable pour sortir de la concurrence entre modes de transport et faire du routier le complément des autres modes, pour mettre fin à la « cannibalisation » du routier.

TOURISME

Le développement de l'économie locale notamment du tourisme fluvial doit être conçu en cohérence dans les territoires traversés. Le transport fluvial touristique ne peut se développer sur des canaux et voies navigables en « ruines »

Pour toutes ces raisons, la FNEE CGT appelle l'ensemble du monde fluvial à dire, à travers cette consultation :

NON :

▶ ***aux réductions des dépenses publiques pour la voie d'eau (investissements, entretien, maintenance et exploitation)***

▶ ***aux régressions des niveaux de services sur le réseau secondaire***

▶ ***aux restrictions de navigation sur certains canaux à cause des ouvrages vétustes***

▶ ***aux privatisations des barrages sur la Meuse et l'Aisne qui détruit de l'emploi public à VNF.***

OUI:

▶ ***au respect des engagements de l'Etat pour le financement de la voie d'eau en mettant en place un plan d'actions opérationnel de développement du fret fluvial dans le cadre de la transition énergétique.***

▶ ***au maintien et à la création d'emplois, dans le service public de la voie d'eau pour répondre aux besoins des usagers au niveau de chaque bassin (collectivités : approvisionnement et déchets ainsi que du tourisme ; batellerie : modernisation des cales et juste coût du transport ; clients des filières industrielles et d 'acheminement des marchandises...***

Par cette consultation en cours jusqu'à fin mai 2015,
Construisons ensemble notre projet stratégique de la voie d'eau.
Retournez vos propositions à l'adresse suivante : cgt@vnf.fr

Fédération Nationale Equipement Environnement
la cgt
www.equipement.cgt.fr

Quelques repères...

Quelques chiffres à VNF

Entreprise du transport fluvial

1100 entreprises : *20% pour le transport fluvial de passagers (2000 salariés), 80% pour le fret fluvial (1100 salariés)*

1290 bateaux *(automoteurs et barges): 930 Tonnes de capacité moyenne par bateau*

Batelerie française majoritairement artisanale et entrepreneuriale

Création de l'établissement public administratif le 1er janvier 2013

6600 km *de voies navigables en gestion dont 2000 km de réseau secondaire (Freycinet et touristique)*

4700 personnes
dont 90% sous statut public

Missions de service public : exploiter, entretenir, maintenir, promouvoir le transport fluvial et gérer l'hydraulique et le patrimoine du domaine public fluvial

Budget :
553 Millions d'€ *au total dont :*
255 Millions d'€ pour charge de service public
191 Millions d'€ pour les investissements

2400 logements de service
dont 42% en Nécessité Absolue de Service

Canal Seine Nord Europe

Projet de canal Seine Escaut reconfiguré : Déclaration d'utilité Publique modificative en 2015, réalisation sur la période 2017-2025, VNF assure l'assistance à maitrise d'ouvrage.

Création d'une société de projet chargée de réaliser le canal (Projet de loi MACRON).

Budget prévisionnel :
5,2 à 5,5 Milliards € courants
(40% Europe et Etat, 40% Collectivités et 20% emprunts), hors construction des 7 plateformes multimodales portuaires.

4500 emplois *de chantiers*

20 000 emplois *induits à long terme.*

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr

Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,

Madame la Ministre du Logement de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du CEREMA

A Montreuil, le 30 mars 2015

Copie : Monsieur le Directeur Général du CEREMA

Mesdames les ministres, Monsieur le président,

Certains points évoqués brièvement lors de la réunion du conseil d'administration du CEREMA du 30 mars 2015, concernant le patrimoine et le financement du CEREMA, nécessitent des précisions, afin d'éclairer nos propos et questionnements.

Nous souhaitons que cette interpellation soit transmise aux membres du conseil d'administration et que sur certains points, des réponses claires et sincères nous soient apportées avec au besoin l'appui du directeur général du CEREMA et des services comptables du ministère et du CEREMA.

Compte tenu de l'importance du sujet, nous estimons qu'il serait utile que les comptes du CEREMA soient certifiés, le ministère des finances étant par ailleurs en réflexion sur l'évolution de la doctrine en la matière.

1/ Provisions pour risques sur les passifs sociaux :

Les 53635 jours des comptes épargne temps acquis par les agents avant le premier janvier 2014 ont été estimés à 10 M€.

Certes, les 20 premiers jours des comptes épargne temps ne sont pas monétisable. Toutefois, si les

agents venaient à utiliser ces jours, il y aurait une production inférieure du CEREMA que nous estimons proche de la fermeture d'un service tel que la Dtec ITM durant 1 an ou d'un arrêt d'activité de l'ensemble du CEREMA de 1 mois. En d'autre terme, les agents qui ont épargné ces jours ont travaillé et produit pour le compte de l'Etat avant le 1er janvier 2014.

Aussi, la provision de 10 M€ doit comprendre à la fois la partie potentiellement monétisable, mais également, et il s'agit sans doute d'une part majeure, du risque de perte de production dans le cas de la prise des jours épargnés, notamment les 20 premiers. Par conséquent, l'estimation de 187€ par jour ne nous paraît pas inappropriée.

Cette somme de 10 M€ doit être ajoutée dans la balance des actifs/passifs transférés par le ministère au CEREMA lors de sa création, car à sa création l'établissement n'a reçu aucune dotation spécifique à ce passif social.

D'un point de vu syndical, le stock de ces jours proches d'un mois de production du CEREMA doit renvoyer à la problématique de la charge de travail des agents, alors qu'en 2015 il y a une programmation de 16 mois d'activité !

2/ Actif et passif transféré au CEREMA à sa création

Au cours de l'année 2014 et en ce début d'année 2015, nous avons identifié plusieurs charges imposées au CEREMA.

Nous avons 2,4 M€ d'arriérés de gestions, notamment les retards d'arrêtés sur changement d'échelons. A cette somme s'ajoute les 2,7 M€ de créances douteuses pour lesquels le conseil d'administration vient de voter une provision pour risque. Enfin, nous avons évoqué ci-dessus le transfert du passif social d'un montant de 10 M€. En tout, la CEREMA aura supporté en 2014 une charge de 15,1 M€ pour un transfert de créance de 11 M€.

En première approximation, la balance des transferts au 1er janvier 2014, fait apparaître un déficit de 4,1 M€ au détriment du CEREMA. A ce chiffre, il faut ajouter les charges supplémentaires non prévues par la tutelle pour la création de l'établissement : assurance des véhicules, création d'un siège, le contentieux du SIVOM Sud, … Nous rappelons d'ailleurs, qu'actuellement le CEREMA n'a aucune assurance concernant ses activités.

A notre sens, non seulement le protocole CEREMA n'a pas été respecté pour ce qui est de la stabilité des moyens durant ses deux premières années d'existence avec plus de 4,5 M€ repris sur la SCSP (réserve + reprise de 0,5 M€ en fin d'année), mais l'Etat s'est permis d'imputer des charges supplémentaires au CEREMA sans aucune contrepartie.

C'est pour nous inadmissible que l'engagement des ministres, soient à ce point bafoué. C'est pourquoi, nous exigeons une expertise tripartite entre la direction de l'établissement, la tutelle et les services comptables pour la réalisation d'un état exhaustif et précis des charges et emplois, qui doivent conduire à la sincérité des comptes 2014.

3/ Amortissements et reprises sur actif « autres immobilisations transférés »

Pour la compréhension du sujet, il ne s'agit pas du patrimoine bâti qui fait l'objet d'une gestion avec France Domaine.

Il s'agit bien des matériels dont l'inventaire est en cours. Pour information, le CEREMA a recensé plus de 1000 matériels dont la valeur d'acquisition est supérieure à 10 k€, estimé en globalité à 130 M€. La question de cet inventaire et de son montant mérite d'être concerté entre le CEREMA et la tutelle, car ceci constitue le patrimoine de départ du CEREMA.

Le CEREMA a amorti dans ses comptes ce matériel à hauteur de 4,2 M€. Or, nous avons constaté une reprise du même montant signifiant que cet amortissement n'est pas réalisé par le CEREMA, mais par le ministère.

En conséquence, il faut déterminer si le matériel a été effectivement ou non transféré au CEREMA.

Si le matériel a été transféré au CEREMA, alors ce matériel doit être amorti par le CEREMA afin que celui-ci puisse en prévoir le renouvellement le temps venu.

Si le matériel est amorti par le ministère, alors il n'appartient pas au CEREMA. Dans ces conditions il doit-être extrait des comptes et le ministère aura la charge de son renouvellement.

Ajoutons que ces matériels sont pour certains amortis depuis très longtemps et que le ministère devra in fine pourvoir leurs renouvellements, le CEREMA n'ayant aucune dotation au regard de cette obsolescence.

Sur ce sujet nous souhaitons également une saisine tripartite pour éclairer sincèrement le conseil d'administration.

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres et Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour les représentants CGT du
personnel au Conseil d'Administration

Philippe Garcia

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Réunion du 16 avril 2015 – Contractuels des EP Environnement - principes du reclassement dans le nouveau statut

Après celle du 12 mars sur les projets de grilles du nouveau statut, la réunion du 16 avril a porté sur les principes de reclassement des contractuels dans ce nouveau statut. **Au préalable, la CGT et les autres syndicats ont demandé (et rappelé) que** :

- l'autre composante du chantier « personnels de l'environnement », corps de l'environnement ATE et TE, doit avancer car rien ne bouge depuis si longtemps !
- le comité de suivi AFB (Agence française pour la biodiversité) avec les organisations syndicales doit être convoqué par le SG, la lettre de mission ministérielle du 31 mars au préfigurateur demandant un premier rapport pour la fin mai…
- S'agissant du projet de nouveau statut contractuels, les « régimes indemnitaires » (incluant aussi pour certains des primes de sujétions comme à l'ONCFS, ou encore le cas des agents en Outre Mer), les « volumes de promotion » appellent des projets et concertations avec les OS ; les propositions de reclassement doivent donner lieu à des concertations par établissement sans délai ! Le rattrapage des retards de revalorisation indiciaire des grilles existantes doit intervenir en préalable des reclassements (ONCFS et ONEMA).

Le secrétaire général répond en substance les éléments suivants. Les mesures sur les ATE et TE font bien partie du « paquet » avec des améliorations à décider dans les mêmes délais (c'est-à-dire avant fin 2015). Le comité de suivi AFB avec les OS va être installé (post réunion ce sera le 7 mai). Les mesures de rattrapage décidées pour les contractuels ONCFS (accord du guichet unique ; lettre aux OS du 2 avril ; arrêté en cours de signature) s'appliqueront bien aux contractuels ONEMA. La concertation sur les régimes indemnitaires du nouveau statut est nécessaire (réunion à tenir mi-mai). Pas d'objection à des discussions sur les modalités de reclassement à poursuivre également par établissement.

Périmètre et principes du reclassement des contractuels dans le nouveau statut-
La DRH présente les principes et options conduisant au reclassement, ainsi que les fiches concrétisant par établissement les projets de repositionnement.

S'agissant du périmètre, l'objectif est que soient reclassés tous les contractuels CDI et CDD sur des emplois permanents (fonctions correspondant à un besoin permanent selon l'article 13 du projet de loi biodiversité). Doivent également relever du reclassement les contractuels de droit privé des têtes de réseaux nationaux associatifs (FCBN, FCEN, FPNR, RNF).

Les principes de reclassement déterminent des repositionnements à partir des positions actuelles sur les grilles et statuts existants (ONCFS, ONEMA, CELRL) ou bien les indices de

rémunération lorsqu'il n'y a pas de grilles ou de statuts (AAMP, Parcs nationaux, PNF, ATEN), avec plus ou moins de recours aux critères du niveau des fonctions exercées.
Mais la discussion et l'examen des 6 fiches fournies par établissement révèlent que l'appel au critère des fonctions est très variable selon les établissements. La projection de reclassement positionne ainsi 783 contractuels (hors service du patrimoine naturel du MNHN et contractuels de droit privé des fédérations nationales) sur l'un des 2 niveaux de chacune des quatre catégories (A+, A, B, C) du projet de statut. Cette première projection se traduit ainsi.

- **ONCFS : 218** (mais auxquels il faudra *ajouter une cinquantaine de CDD sur emplois permanents*) répartis en **79 C, 52 B, 54 A, 33 A+**
- **Parcs nationaux et PNF : 252** répartis en **94 C, 49 B, 108 A, 1 A+**
- **ONEMA : 161** (mais auxquels il faudra *ajouter 7 CDI dits de droit commun*) répartis en **14 C, 38 B, 85 A, 24 A+**
- **AAMP : 64** (auxquels il faut ajouter des *CDD sur des fonctions permanentes* car ils ne relèvent pas de recrutements pour accroissement temporaire ou saisonnier -art 6 sexies loi 84-16 modifiée) répartis en **2 C, 7 B, 53 A, 2 A+**
- **CELRL : 65** répartis en **8 C, 6 B, 41 A, 10 A+**
- **GIP ATEN : 23** répartis en **3 C, 6 B, 13 A, 1 A+**

Les remarques ou désaccords ont notamment porté sur la manière d'utiliser le critère de prise en compte des fonctions exercées (niveau d'expertise ou niveau d'encadrement), avec de très grandes différences entre établissements. Cela vaut pour le repositionnement sur l'un des 2 niveaux du A+ (au vu des dénominations du projet « Expert A+2 ou A+1 ») ou sur l'un des niveaux du A (« Spécialiste A2 ou A1 »). Par exemple, s'agissant des Parcs nationaux : 1 seul reclassement en A+1 (contre 14 A2 et 94 A1), ou de l'AAMP : 2 reclassements seulement en A+1 (contre 4 A2 et 49 A1)…

Pour les agents ne disposant pas d'un statut existant, l'ancienneté pour déterminer la grille d'accueil est utilisée pour reclasser au C2 ou au B2 (second niveau de la grille du projet) selon le principe suivant : 20 ans en catégorie C et 25 ans en catégorie B. Le niveau de fonctions a également été utilisé pour quelques agents de catégorie B reclassés en B2.
La détermination de l'échelon de reclassement sur la nouvelle grille (dotée d'un indice et d'une prime en taux moyen par niveau) pour les agents ne disposant pas actuellement de part indemnitaire, mais relevant d'une rémunération globale indiciaire (à laquelle s'ajoutent le supplément familial, l'indemnité de résidence et le cas échéant un complément outre-mer) a conduit à un calcul théorique situant l'échelon. Des clauses de sauvegarde sont prévues dans certains cas avec indemnité compensatrice.
De manière générale, le principe est celui d'un reclassement à un échelon du nouveau statut avec un indice égal ou immédiatement supérieur. L'ancienneté conservée dans l'échelon de la nouvelle grille est variable selon les points d'arrivée.
Il est impératif de connaître les taux de promotion prévus à l'avenir pour le nouveau statut.
En effet outre les durées d'avancement d'échelon de chaque grille, les volumes annuels de promotions aux niveaux supérieurs de chaque grille ou entre grilles sont un élément déterminant des évolutions de carrière. Qu'ils soient au choix sur la base des fonctions après avis d'une CCP ou encore après examen ou concours professionnels internes, ces volumes ne nous ont pas encore été donnés. En réponse, l'administration regarde ce qui pourrait être imaginé pour l'année 2016… mais se retranche derrière les incertitudes budgétaires…

Plus d'informations sur le site www.equipement.cgt.fr (dossiers AFB, projet de statut des contractuels des EPA Environnement…)